



4073346

Dénomination : A.A.T.M.

n° de gestion : 2011B01208

n° d'identification : 530 539 691

n° de dépôt : A2011/028410

Date du dépôt : 29/11/2011

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

A.A.T.M.
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600 euros
Siège social : 188 Avenue des Frères Lumière
69008 LYON

530 539 691 RCS LYON



L'an deux mille onze,
Et le quatorze octobre,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les associés présents et par les mandataires des associés représentés.

L'assemblée a procédé à la composition de son bureau :

Président : Monsieur Lionel UGEUX

Secrétaire : RESPOSITO ANTONIO

Le président communique la feuille de présence aux membres du bureau.

Ceux-ci, après l'avoir certifié sincère et véritable, constatent que 3 associés représentant 600 actions sur les 600 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des associés :

- ☒ une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- ☒ la feuille de présence à l'assemblée,
- ☒ les pouvoirs des associés représentés par des mandataires,
- ☒ le rapport du Président
- ☒ les projets des résolutions soumises à l'assemblée,
- ☒ ainsi que tous les autres documents prévus par la loi et les règlements.

Il précise que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à la disposition des associés dans les conditions et délais fixés par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Monsieur le Président rappelle que les associés sont réunis en assemblée générale afin de délibérer sur les questions propres à l'ordre du jour, tel qu'il a été déterminé par la Direction.

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités

Lecture est ensuite donnée du rapport du Président. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Président et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de transférer le siège social de la société à compter rétroactivement du **1^{er} octobre 2011**, à l'adresse suivante :

27 Place des Pavillons
69007 LYON

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier corrélativement l'article 5 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

"Article 5– Siège social

Le siège social est fixé :

*27 Place des Pavillons
69007 LYON*

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

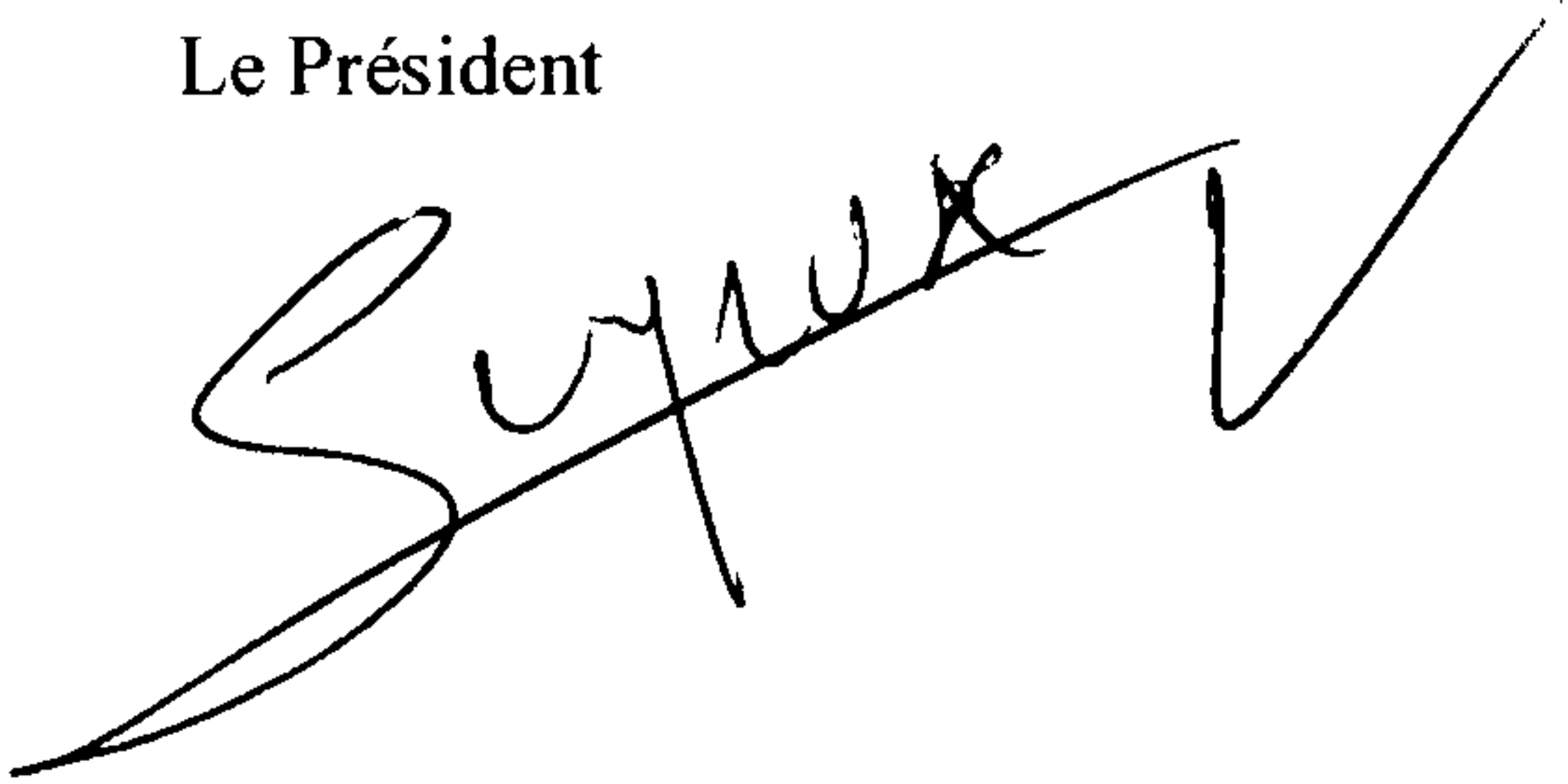
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

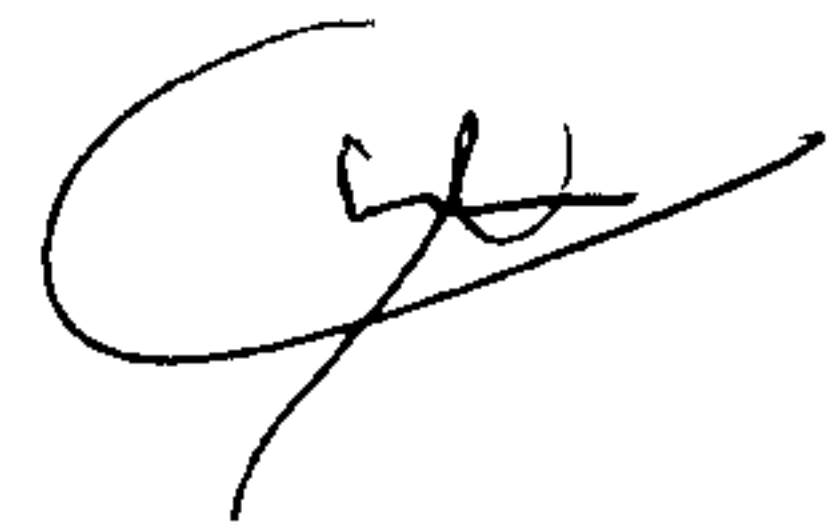
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Y. ...' followed by a long horizontal stroke and a checkmark-like flourish.

Le Secrétaire

A smaller, more compact handwritten signature in black ink, possibly starting with 'G' or 'H'.